
**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES
MRC LES BASQUES**

À une séance **ordinaire** du Conseil de ville de Trois-Pistoles tenue en la salle du conseil située à l'hôtel de ville le **13 juin 2022** à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Maurice Vaney
Siège #2 - Claudia Lagacé
Siège #3 - Johanne Beaulieu
Siège #4 - Yannick Ouellet
Siège #5 - Éric Belzile
Siège #6 - Steve Côté

Est/sont absents:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Philippe Guilbert. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Sont également présents Madame Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, Monsieur Steve Rioux, trésorier et Nancy Dubé, greffière et directrice générale adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Deux (2) contribuables assistent à la réunion.

14451

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du **13 juin 2022**

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé,
Et résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 9 mai 2022

4 - FINANCES

4.1 - Approbation des déboursés du mois de mai 2022

5 - CORRESPONDANCE

6 - DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 - Dépôt du rapport financier 2021 et du rapport de l'auditeur indépendant

6.2 - Rapport du maire

6.3 - Dépôt des états comparatifs au 31 mai 2022

6.4 - Transferts budgétaires du mois de juin 2021

6.5 - Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels
- Consultnorm

- 6.6** - Modification du règlement no 869 abrogeant le règlement no 868 décrétant une dépense de 5 800 000 \$ et un emprunt de 4 600 000 \$ pour la réfection de la piscine régionale des Basques
- 6.7** - Demande d'aide financière pour compenser les dépenses de fonctionnement attribuables à la hausse du prix des carburants
- 6.8** - Aide financière accordé à l'entreprise Agriscar
- 6.9** - Versement d'une subvention à la Fabrique de Notre-Dame-des-Neiges
- 6.10** - Modification du nom de la circonscription provinciale de Rivière-du-Loup Témiscouata
- 6.11** - Demande de droit de passage - Tour CIBC Charles Bruneau
- 6.12** - Demande de passage - Tour Paramédic Ride Québec
- 6.13** - Engagement des étudiants pour l'été 2022
- 6.14** - Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels - Le bruit des plumes
- 6.15** - Avis à la commission municipale pour l'exemption de taxe foncière de l'immeuble de la maison de la famille des Basques
- 6.16** - Achat de publicité - Journal l'Horizon
- 6.17** - Demande d'accès - terrain du 13 rue Jean-Rioux
- 6.18** - Demande d'aide financière pour la tenue de l'activité Course lumineuse
- 6.19** - Contestation d'une mise en demeure
- 6.20** - Adoption de la politique de prévention en santé et sécurité au travail

7 - RÈGLEMENTS

- 7.1** - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 871 « décrétant les règles d'utilisation de pièces pyrotechniques »
- 7.2** - Adoption du règlement # 870 « Règlement régissant les camions-restaurants sur son territoire »

8 - TRAVAUX PUBLICS

- 8.1** - Autorisation d'installation d'une affiche au quai
- 8.2** - Autorisation concernant la fermeture occasionnelle d'une partie de la rue Pelletier
- 8.3** - Autorisation concernant la fermeture d'une partie de la rue Vézina pour la période du 7 au 9 juillet 2022

9 - INCENDIE

- 9.1** - Octroi d'un contrat de gré à gré pour des travaux de peinture sur le camion Ford F150
- 9.2** - Embauche d'un nouveau pompier volontaire
- 9.3** - Embauche d'un nouveau pompier volontaire
- 9.4** - Délégation de pouvoir aux capitaines au Service des incendies

10 - URBANISME

- 10.1** - Dérogation mineure - 84 rue Morissette

11 - LOISIRS

- 11.1** - Soutien financier pour différents projets dans le cadre des Fêtes du 325 ième de Trois-Pistoles
- 11.2** - Dépôt d'une demande de subvention auprès de la MRC des Basques - Fonds régions et ruralité
- 11.3** - Contribution financière - Tournoi de balle-molle Classique automnale
- 11.4** - Demande de soutien - Baseball mineur de Trois-Pistoles
- 11.5** - Ligue amateur féminine de Dek hockey
- 11.6** - Autorisation de signature - Location de l'aréna

11.7 - Projets retenus dans le cadre de l'entente de développement culturel

11.8 - Création du comité de suivi du plan d'action MADA

12 - AUTRES SUJETS

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14452

3.1 - Séance ordinaire du 9 mai 2022

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Madame Johanne Beaulieu,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

14453

4.1 - Approbation des déboursés du mois de mai 2022

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1er mai au 31 mai 2022 au montant de 792 630,06 \$.

CONSIDÉRANT QUE le trésorier atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1er mai au 31 mai 2022 au montant de 792 630,06 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

5 - CORRESPONDANCE

6 - DIRECTION GÉNÉRALE

14454

6.1 - Dépôt du rapport financier 2021 et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été préalablement donné à ce sujet (réf. article 105.1 de la Loi sur les cités et villes), M. Steve Rioux, trésorier, dépose le rapport financier 2021 de la Ville de Trois-Pistoles et le rapport de l'auditeur indépendant préparé par la firme Mallette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Maurice Vaney,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve le rapport financier consolidé 2021;

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Monsieur Steve Rioux, trésorier, à déposer le rapport financier consolidé 2021 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

14455

6.2 - Rapport du maire

M. Philippe Guilbert, maire, présente les faits saillants de ces rapports.

Tel que le prévoit l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, il me fait plaisir de vous faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année financière 2021.

États financiers audités au 31 décembre 2021

Lors de la séance ordinaire du 13 juin 2022, le trésorier a déposé le rapport financier consolidé pour l'année 2021 ainsi que les rapports de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers et sur le taux global de taxation réel.

Les états financiers audités de la Ville de Trois-Pistoles montrent pour l'année 2021 un surplus d'opération de 973 371 \$ comparativement à 690 203 \$ en 2020. Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2021 se situait à 467 485 \$ comparativement à 2 931 674 \$ au 31 décembre 2020. Les actifs de la Ville de Trois-Pistoles au 31 décembre 2021 totalisent 37 901 450 \$ comparativement à 37 887 016 \$ au 31 décembre 2020. Le passif représente 10 337 329 \$ au 31 décembre 2021 comparativement à 11 018 444 \$ en 2020. Enfin, la dette à long terme de la municipalité s'élevait pour sa part à 8 959 600 \$ au 31 décembre 2021 comparativement à 9 961 400 \$ au 31 décembre 2020. Une fois les diverses subventions gouvernementales déduites et autres débiteurs, la dette directement à la charge de la Ville se chiffre à 6 274 167 \$ au 31 décembre 2021. Tous les résultats ci-haut mentionnés sont des résultats non consolidés.

Ce sont les auditeurs de la firme Mallette qui ont audité les états financiers de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année 2021 conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération des membres du Conseil municipal

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération accordée aux membres du Conseil est diffusée dans le rapport financier et publiée sur le site internet de la Ville. Pour 2021, la rémunération accordée par la Ville au poste de maire est de 34 247 \$ incluant une allocation de dépenses de 11 414 \$. La rémunération accordée à chaque poste de conseiller est de 11 416 \$ incluant une allocation de dépenses de 3 805 \$.

De plus, la MRC des Basques a versé pour l'année 2021 une rémunération de 7 029 \$ au maire ou maire suppléant incluant des allocations non imposables totalisant 2 378 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles détermine que ledit rapport du maire soit diffusé sur le site internet de la Ville et qu'un résumé soit produit prochainement dans le bulletin d'information « Courrier municipal ».

ADOPTÉE

6.3 - Dépôt des états comparatifs au 31 mai 2022

Le trésorier, Monsieur Steve Rioux, dépose les états comparatifs au 31 mai 2022.

Suite à l'analyse des états comparatifs, le trésorier note divers surplus et déficits budgétaires qui feront l'objet d'un transfert budgétaire.

14456

6.4 - Transferts budgétaires du mois de juin 2021

CONSIDÉRANT QUE des virements budgétaires doivent être effectués afin de permettre un meilleur suivi des écarts budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter les surplus budgétaires à des besoins qui n'avaient pas été prévu lors de l'adoption du budget 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise un transfert budgétaire entre les divers postes tel qu'illustré ci-dessous :

NO POSTE	DESCRIPTION	DÉBIT	CRÉDIT
02-11000-310	FRAIS DE DEPLACEMENT CONSEIL	3 000	
02-11000-970	DONS ET SUBVENTION		5 000
02-62907-970	325E - COURSE LUMINEUSE	2 000	
02-11000-494	COTISATION ET ASSOCIATION	500	
02-11000-610	RÉCEPTION		500
02-13000-144	CONGES DE MALADIES - ADM	1 000	
02-13000-141	SALAIRES EMPLOYES -ADM		1 000
02-13005-310	ADM. ALLOCATION	500	
02-13000-310	FRAIS DE DEP. ET CONGRÈS		500
02-14000-341	ELECTION - AVIS PUBLIC	360	
02-11000-341	PUBLICITE CONSEIL		360
02-22000-144	CONGES DE MALADIES - FEU	2 000	
02-22000-143	PRIMES OU BONUS - FEU	2 100	
02-22000-141	SALAIRE - FEU		4 100
02-23000-494	CONT. CROIX ROUGE	7	

02-23000-640	DÉPENSES COVID-19	100	
02-23005-640	PIECES ET ACC. MACH. DE VIE		107
02-29100-144	CONGES DE MALADIES - PREVENTION	3 700	
02-29100-146	FERIES/MOBILE - PREVENTION	3 000	
02-29100-141	SALAIRE PREVENTION		6 700
02-32000-144	CONGES DE MALADIES - VOIRIE	4 000	
02-32000-141	SALAIRES VOIRIE		4 000
02-33000-144	CONGES DE MALADIES - ENL. NEIGE	4 000	
02-33000-141	SALAIRES ENL. NEIGE		4 000
02-39000-681	GAR. MUN. - ÉLECTRICITE	2 000	
02-39000-632	GAR. MUN. - CHAUFFAGE		2 000
02-39527-640	PIECES TRACTEUR HOLDER	3 600	
02-39526-640	PIECES RETROCAVEUSE CAT		3 600
02-41200-144	CONGES DE MALADIES - USINE	1 000	
02-41200-141	SALAIRES- USINE FILTRATION		1 000
02-41300-144	CONGES DE MALADIES - AQUEDUC	1 000	
02-41300-141	SALAIRES- AQUEDUC		1 000
02-41300-516	LOCATION EQUIPEMENT	2 000	
02-41300-521	ENTRETIEN DU RESEAU		2 000
02-41400-144	CONGES DE MALADIES - ASS. DES EAUX	1 000	
02-41400-141	SALAIRES- ASS. DES EAUX		1 000
02-41500-144	CONGES DE MALADIES - ÉGOUT	1 000	
02-41500-141	SALAIRES- ÉGOUT		1 000
		54	
02-62100-141	SALAIRES- DEV. ECONOMIQUE	909	
02-62100-144	CONGES DE MALADIES - DEV. ECONOMIQUE	2 235	
02-62100-145	VACANCES - DEV. ECONOMIQUE	5 418	
02-62100-146	FERIES/MOBILE - DEV. ECONOMIQUE	2 438	
		10	
02-62100-200	AVANT. SOCIAUX - DEV. ECONOMIQUE	000	
02-62900-970	SUBV. AUTRE PROMO. DEV. ECO.		75 000
02-70130-144	CONGES DE MALADIES - ARENA	3 000	
02-70130-141	SALAIRE - ARENA		3 000
02-70130-499	IMMATRICULATION VEHICULE	70	
02-70130-670	FOURNITURE DE BUREAU		70
02-70140-142	HEURES SUPPL. - PISCINE	1 000	
02-70140-146	CONGES FERIES ET MOBILES - PISCINE	2 000	

02-70140-141	SALAIRES - PISCINE		3 000
02-70156-499	TRACTEURS LOISIRS - IMMATRICULATION	350	
02-70156-640	TRACTEURS LOISIRS - PIECES		350
02-70259-144	CONGES DE MALADIES - VVAP	1 500	
02-70259-148	CONGES SOCIAUX - VVAP	1 000	
02-70259-141	SALAIRES - VVAP		2 500

TOTAL : 121 787 \$

ADOPTÉE

14457

6.5 - Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels - Consultnorm

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de la piscine régionale des Basques existant comporte plusieurs non-conformités au code du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE deux non-conformités seront plus difficiles à corriger et que la Ville de Trois-Pistoles doit procéder à une demande de mesures différentes auprès de la RBQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Beaulieu,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles mandate Consultnorm inc. à déposer une étude de faisabilité et différentes mesures correctives auprès de la RBQ au montant de cinq mille cent vingt dollars (5120\$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

14458

6.6 - Modification du règlement no 869 abrogeant le règlement no 868 décrétant une dépense de 5 800 000 \$ et un emprunt de 4 600 000 \$ pour la réfection de la piscine régionale des Basques

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement no 869 suite à des vérifications légales du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a décrété, par le biais du règlement no 869, une dépense de 5 800 000 \$ et un emprunt de 4 600 000 \$ pour la réfection de la piscine régionale des Basques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Maurice Vaney,
Et résolu à l'unanimité,

QUE l'article 1 un règlement no 869 est remplacé par le suivant : « Le Conseil de ville est autorisé à réaliser la réfection de la piscine régionale des Basques au coût total de 5 800 000 \$. Une estimée budgétaire a été préparée par Monsieur Claude Poirier, architecte, le 20 mai 2022. Ledit document est annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

QUE le deuxième paragraphe de l'article 6 du règlement no 869 est remplacé par le suivant : « Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention d'un montant total de 2 965 161 \$ dont 1 482 580.50 \$ provenant du gouvernement du Québec (payable sur 10 ans dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives) et le montant de subvention de 1 482 580.50 \$ du gouvernement du Canada. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. Ladite subvention PAFIRS a été confirmée par écrit le 29 janvier 2021.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

14459

6.7 - Demande d'aide financière pour compenser les dépenses de fonctionnement attribuables à la hausse du prix des carburants

CONSIDÉRANT QUE depuis janvier 2022, le litre de diesel au Bas-St-Laurent est passé d'une moyenne de 1.459 \$ (au 3 janvier 2022) à 2.129 \$ (au 25 avril 2022) soit une augmentation de 45.9 %;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses directes de carburant pour la flotte des véhicules municipaux de la Ville de Trois-Pistoles affectée aux opérations de déneigement et de déglçage du réseau routier, pour la seule période du 1er janvier au 1er mai 2022 ont atteint 28 309.66 \$ comparativement à 12 585.27 \$ pour la période du 1er janvier au 1er mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'effet pernicieux de cette hausse de carburant pour la ville est de couper dans les activités de loisirs et les activités culturelles alors que l'effet de cette même hausse pour les contribuables est de limiter voire annuler leurs vacances ou leurs sorties à l'extérieur;

CONSIDÉRANT QU'au sortir de la pandémie qui a également suscité l'annulation d'événements et d'activités municipales auparavant disponibles pour la population, il est primordial de ne pas insuffler des budgets suffisants pour le mieux-être et la santé mentale des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les moyens financiers d'une petite ville comme Trois-Pistoles sont limités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles demande au gouvernement québécois d'élaborer et de rendre disponible une forme de compensation destinée à chaque organisation municipale, une compensation forfaitaire à l'instar de celle qui a été profilée aux municipalités et villes pour contrer l'effet de la pandémie.

ADOPTÉE

14460

6.8 - Aide financière accordée à l'entreprise Agriscar

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution financière a été déposée par Agriscar pour la tenue de leur 45^e anniversaire le 16 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire soutenir cette entreprise locale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yannick Ouellet,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles accorde un appui financier de cinq cents dollars (500 \$) pour la tenue du 45^e anniversaire de l'entreprise.

ADOPTÉE

14461 6.9 - Versement d'une subvention à la Fabrique de Notre-Dame-des-Neiges

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 854 est entré en vigueur le 15 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a budgété un montant de cinquante mille dollars (50 000\$) tel que stipulé dans le règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation des travaux conformes et sur réception et acceptation des pièces justificatives telles que des factures, preuves de paiement ou tout autre document demandé par le fonctionnaire désigné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Maurice Vaney,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise le versement d'un montant de cinquante mille dollars (50 000\$) à la Fabrique de Notre-Dame-des-Neiges dans le cadre du programme d'aide à la restauration de bâtiment.

ADOPTÉE

14462 6.10 - Modification du nom de la circonscription provinciale de Rivière-du-Loup-Témiscouata

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques se situe dans les limites de la circonscription provinciale de Rivière-du-Loup-Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE le nom de la circonscription n'inclut pas le nom de la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QUE la circonscription fédérale de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques inclue le nom de la MRC des Basques dans le nom de la circonscription;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'appellation « les Basques » dans le nom de la circonscription provinciale est source de confusion;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'appellation « les Basques » dans le nom de la circonscription provinciale cause un sentiment d'exclusion pour la population et les élu(e)s au sein même de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement actuel souhaite mettre en valeur le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles exige au gouvernement du Québec, à la commission de la représentation électorale du Québec et à Élections Québec de modifier le nom de la circonscription de Rivière-du-Loup-Témiscouata pour « Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques».

QU'une copie de ladite résolution soit acheminée à François Legault, Premier Ministre du Québec, Caroline Proulx, Ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent, Denis Tardif, Député de la circonscription de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

ADOPTÉE

14463 6.11 - Demande de droit de passage - Tour CIBC Charles Bruneau

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des sports cyclistes a demandé l'autorisation de passer en vélo dans certaines rues de la ville le 4 juillet 2022 dans le cadre du Tour CIBC Charles Bruneau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une demande afin d'avoir accès à l'aréna Bertrand Lepage de 11 h 30 à 13 h 30;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise la Fédération québécoise des sports cyclistes à passer dans les rues de la Ville pour le Tour CIBC Charles-Bruneau le 4 juillet 2022, et ce, conditionnellement à ce que l'organisme ait présenté à la Sûreté du Québec, préalablement à la tenue de l'activité, un plan de l'activité et qu'il satisfasse aux exigences de sécurité prescrites par ce corps policier;

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise l'utilisation de l'aréna Bertrand Lepage gratuitement afin de soutenir la cause.

ADOPTÉE

14464 6.12 - Demande de passage - Tour Paramédic Ride Québec

CONSIDÉRANT QUE Tour cycliste Paramédic Ride Québec a demandé l'autorisation de passer en vélo dans certaines rues de la ville le 17 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yannick Ouellet,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Tour cycliste Paramédic Ride Québec à passer dans les rues de la Ville le 17 septembre 2022, et ce, conditionnellement à ce que l'organisme ait présenté à la Sûreté du Québec, préalablement à la tenue de l'activité, un plan de l'activité et qu'il satisfasse aux exigences de sécurité prescrites par ce corps policier.

ADOPTÉE

14465

6.13 - Engagement des étudiants pour l'été 2022

Note du greffier : M. Maurice Vaney et M. Éric Belzile, conseillers déclarent leur intérêt indirect dans ce point. Aussi, M. Vaney et M. Belzile s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles doit procéder à l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2022 afin de répondre adéquatement aux besoins de ressources humaines dans différents secteurs d'activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé,
Et résolu majoritairement,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise et entérine l'engagement des personnes étudiantes suivantes pour la saison estivale 2022 :

- François Michaud (Service des loisirs / coordonnateur)
- Yoann Guay (Service des loisirs / soccer)
- Nicolas Fortin (Service des loisirs / soccer)
- Mathis Bélanger (Service des loisirs / baseball)
- Tristan Ouellet (Service des loisirs / baseball)
- Olivier Mailloux (Service des loisirs / baseball)
- Émile Dionne (Service des loisirs / entretien terrains)
- Mathilde Ouellet (Coordonnatrice terrain de jeux)
- Blaise Vaney (Terrain de jeux)
- Sarah Ouellet (Terrain de jeux)
- Angélique Tremblay (Terrain de jeux)
- Noémie Côté (Terrain de jeux)
- Mélodie Dubé (Terrain de jeux)
- Émy St-Amant (Terrain de jeux)
- Océane Noël (Terrain de jeux)
- Coralie Fraser (Terrain de jeux)
- Mathis McNicol-Belzile (Service des travaux publics)
- Samuel Bélanger (Service des travaux publics)

ADOPTÉE

14466

6.14 - Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels - Le bruit des plumes

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a déposé un appel d'intérêt pour la production du Courrier municipal le 30 mars dernier par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) et qu'aucun soumissionnaire ne s'est manifesté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a envoyé sept (7) appels d'offre sur invitation à différents fournisseurs potentiels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a reçu une (1) seule soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Maurice Vaney,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles octroie le contrat pour la rédaction du Courrier municipal à l'entreprise Le bruit des plumes au montant de quinze mille deux cent vingt-cinq (15 225 \$) plus les taxes applicables pour la réalisation de 15 parutions pour les années 2022 et 2023.

ADOPTÉE

14467

6.15 - Avis à la commission municipale pour l'exemption de taxe foncière de l'immeuble de la maison de la famille des Basques

CONSIDÉRANT QUE le 25 avril dernier, l'organisme à but non lucratif « Maison de la Famille des Basques » a déposé une demande à la Commission municipale du Québec afin d'obtenir la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 340-342 rue Jean-Rioux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles doit donner son opinion à l'égard de cette demande et que par la résolution no 13 329 datée du 16 janvier 2017, la Ville avait déjà donné son appui à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Beaulieu,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles appuie ladite demande de la Maison de la Famille des Basques et recommande à la Commission municipale du Québec d'autoriser cette exemption de taxes foncières.

ADOPTÉE

14468

6.16 - Achat de publicité - Journal l'Horizon

CONSIDÉRANT QUE le journal l'Horizon offre à la Ville une publicité au montant de six cents dollars (600 \$) plus les taxes applicables pour une publicité dans le cahier de la traverse Trois-Pistoles-Les-Escoumins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yannick Ouellet,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise la publication dans le cahier de la traverse Trois-Pistoles-Les-Escoumins au montant de six cents dollars (600 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

14469

6.17 - Demande d'accès - terrain du 13 rue Jean-Rioux

CONSIDÉRANT QU'une demande d'accès a été déposée par le Comité ZIP du Sud-de-l'estuaire afin d'utiliser le terrain du 13 rue Jean-Rioux pour se rendre sur les rives du fleuve St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a un projet de restauration d'habitat du fleuve;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise le Comité ZIP du Sud-de-l'estuaire à utiliser le terrain pour la période du 10 mai au 10 juin inclusivement;

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles demande de faire usage des lieux avec attention et que si jamais les lieux sont endommagés, la Ville de Trois-Pistoles réclamera les frais reliés à la réhabilitation des lieux.

ADOPTÉE

14470

6.18 - Demande d'aide financière pour la tenue de l'activité Course lumineuse

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation de passage a été accordée le 9 mai 2022 pour la tenue de la course lumineuse dans le cadre des Fêtes du 325^e de la Ville de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution financière a également été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles accorde un montant de deux mille dollars (2000 \$) à l'école secondaire de Trois-Pistoles pour la tenue de cet événement.

ADOPTÉE

14471

6.19 - Contestation d'une mise en demeure

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a reçu dernièrement une mise en demeure d'une contribuable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire contester la réclamation déposée auprès de la cour du Québec division des petites créances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Beaulieu,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Madame Pascale Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE

14472

6.20 - Adoption de la politique de prévention en santé et sécurité au travail

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles possède une politique de prévention en santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller en prévention de la mutuelle de la prévention, Monsieur Philippe Rouleau-Mainville, a recommandé l'adoption de la politique de prévention en santé et sécurité au travail par les membres du nouveau Conseil de ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Cote,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles adopte la politique de prévention en santé et sécurité au travail;

QUE le maire et les conseillers déclarent avoir lu ladite politique.

ADOPTÉE

7 - RÈGLEMENTS

14473

7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 871 « décrétant les règles d'utilisation de pièces pyrotechniques »

Madame Johanne Beaulieu, conseillère, donne avis de motion que le règlement no 871 décrétant les règles d'utilisation de pièces pyrotechniques sera adopté lors d'une séance ultérieure. Conformément à la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante, par la conseillère et a été transféré aux élus 72 heures avant la présente séance. L'objet du présent règlement est de réglementer l'utilisation des pièces pyrotechniques sur son territoire. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture.

14474

7.2 - Adoption du règlement # 870 « Règlement régissant les camions-restaurants sur son territoire »

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle, où l'on observe une augmentation de l'achalandage touristique et certaines difficultés pour le secteur de la restauration à répondre à la demande, justifie la position initiale du Conseil de ville;

CONSIDÉRANT QUE le concept de camion-restaurant est de plus en plus populaire et apprécié des consommateurs au point ou de plus en plus de municipalités et villes se voient dans l'obligation d'autoriser et conséquemment d'encadrer ce type d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose des pouvoirs lui permettant d'encadrer la présence de camions-restaurants sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont manifesté de l'intérêt pour ce type d'activité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 9 mai 2022 par Monsieur Éric Belzile;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

CONSIÉDRANT QUE la greffière ou la personne qui préside la séance a mentionné l'objet de ce règlement, sa portée et son coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Cote,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le règlement #870 régissant les camions-restaurants sur son territoire soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

8 - TRAVAUX PUBLICS

14475

8.1 - Autorisation d'installation d'une affiche au quai

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Bas St-Laurent a déposé une demande afin d'afficher un panneau de mise en valeur de la Route des Navigateurs au quai de Trois-Pistoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise l'installation du panneau et que celui-ci sera posé dès la réception de l'écriteau.

ADOPTÉE

14476

8.2 - Autorisation concernant la fermeture occasionnelle d'une partie de la rue Pelletier

CONSIDÉRANT QUE le Marché public des Basques a déposé une demande afin de fermer la portion de la rue Pelletier pour la tenue de leurs activités les dimanches du 12 juin au 9 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Marché public des Basques doit fournir un écrit à la Ville prouvant que les résidents de la rue affectée sont consentants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Cote,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise à certaines conditions, la fermeture temporaire d'une partie de la rue Pelletier, entre les rues Jean-Rioux et Vézina, et ce, pendant la tenue du marché public les dimanches jusqu'à la fin des activités en octobre prochain; pendant cette fermeture, la rue demeure accessible aux piétons et doit demeurer dégagée et surveillée selon les conditions établies, en particulier afin de favoriser le passage des véhicules d'urgence. À ce sujet, le Conseil de ville mandate Madame Pascale Rioux, directrice générale, et Monsieur Denis Lauzier, préventionniste, pour appliquer les conditions exigées avec le Marché public des Basques.

ADOPTÉE

14477

8.3 - Autorisation concernant la fermeture d'une partie de la rue Vézina pour la période du 7 au 9 juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des Fêtes du 325^e de la Ville de Trois-Pistoles, l'activité marathon de la création se tiendra du 7 au 9 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de l'événement nécessite la fermeture temporaire de la rue Vézina entre Pelletier et Roy;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise à certaines conditions, la fermeture temporaire d'une partie de la rue Vézina, entre les rues Pelletier et Roy, et ce, pendant la tenue de l'activité marathon de la création qui se tiendra du 7 au 9 juillet prochain; pendant cette fermeture, la rue demeure accessible aux piétons et doit demeurer dégagée et surveillée selon les conditions établies, en particulier afin de favoriser le passage des véhicules d'urgence. À ce sujet, le Conseil de ville mandate Madame Pascale Rioux, directrice générale, et Monsieur Denis Lauzier, préventionniste, pour appliquer les conditions exigées avec Madame Soraida Caron.

ADOPTÉE

9 - INCENDIE

14478

9.1 - Octroi d'un contrat de gré à gré pour des travaux de peinture sur le camion Ford F150

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a acquis une camionnette Ford F150 par l'entreprise du service de Services Partagés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été demandées afin d'effectuer des travaux de carrosserie de la camionnette usagée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles octroie le contrat pour l'entretien de ladite camionnette à Garage Thériault Auto Inc. au montant de dix mille six dollars et vingt cents (10 006.20 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

14479

9.2 - Embauche d'un nouveau pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies et sécurité civile de la Ville de Trois-Pistoles est en dotation continue de personnel dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Christian Deschênes a manifesté son intérêt à titre de pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles embauche Monsieur Christian Deschênes à titre de pompier volontaire. Cette embauche est soumise à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 13 décembre 2022.

ADOPTÉE

14480 9.3 - Embauche d'un nouveau pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies et sécurité civile de la Ville de Trois-Pistoles est en dotation continue de personnel dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Vincent D'Amours a manifesté son intérêt à titre de pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Maurice Vaney,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles embauche Monsieur Vincent D'Amours à titre de pompier volontaire. Cette embauche est soumise à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 13 décembre 2022.

ADOPTÉE

14481 9.4 - Délégation de pouvoir aux capitaines au Service des incendies

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des incendies et sécurité civile est présentement absent pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une situation exceptionnelle et qu'il est impératif que les capitaines possèdent la même délégation de pouvoir pour être en mesure d'exercer adéquatement toutes ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Beaulieu,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles accorde la même délégation de pouvoir aux capitaines qu'au directeur du Service des incendies et sécurité civile en son absence.

ADOPTÉE

10 - URBANISME

14482 10.1 - Dérogation mineure - 84 rue Morissette

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposé afin de régulariser l'implantation du garage;

CONSIDÉRANT QUE la régularisation de l'implantation du garage va permettre au propriétaire d'effectuer les travaux de rénovations nécessaires au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire est présentement dérogatoire au règlement no 591 de zonage (le garage a des fenêtres sur le côté latéral et arrière) et selon le règlement en vigueur, aucune fenestration est permise du côté de la ligne latérale et arrière à moins que celui-ci soit implanté à 2 mètres de la ligne;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain de l'immeuble est restreinte et qu'un déménagement du garage sur le terrain obligerait le propriétaire à abattre des arbres matures;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT l'avis positif déposé par le Comité consultatif d'urbanisme le 30 mai 2022 en ajoutant les recommandations suivantes : l'ensemble des fenêtres doit être enlevé sur le côté latéral et arrière sur le bâtiment accessoire et un arbre devra être planté dans la cour avant afin d'améliorer l'aspect visuel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yannick Ouellet,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles accorde la dérogation demandée et rende celle-ci réputée conforme.

ADOPTÉE

11 - LOISIRS

14483 11.1 - Soutien financier pour différents projets dans le cadre des Fêtes du 325^e de Trois-Pistoles

Note du greffier : M. Maurice Vaney et M. Éric Belzile, conseillers déclarent leur intérêt indirect dans ce point. Aussi, M. Vaney et M. Belzile s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CONSIDÉRANT QUE la Ville investira en 2022 un montant de cent mille dollars (100 000 \$) en vue de permettre la réalisation de différents projets ayant des retombées sociales et économiques pour la communauté dans le cadre des Fêtes du 325^e de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles autorise Monsieur Steve Rioux, trésorier, à affecter ce montant dans le surplus accumulé affecté de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une somme supplémentaire de cinq mille cinq cents dollars (5 500 \$), provenant de deux subventions distinctes, va soutenir à la tenue des activités;

CONSIDÉRANT QUE des frais administratifs et de publicité au montant de onze mille huit cent vingt dollars (11 820 \$) ont été budgétés pour la tenue des événements de la Fête du 325^e de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'intendance des Fêtes ont sélectionné les projets suivants :

Organismes sélectionnés	Projets sélectionnés	Montant
Maison du Notaire (et SHGTP)	Pistoloises, de mer en fil	12 000.00 \$
CPA Les Étincelles de Trois-Pistoles	Spectacles de patinage	3 050.00 \$
Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles	Cabaret du 325e	10 350.00 \$
Fabrique de Trois-Pistoles	Exposition liturgique	650.00 \$
L'Œil de la tempête	MARIGOLD	4 050.00 \$
Le Défi des Basques	Course lumineuse	1 000.00 \$
Chambre de commerce Trois-Pistoles/Notre-Dame-des-Neiges	Party des Fêtes de la Chambre	1 000.00 \$
Club Gymnos Privé	Volet Sportif, semaine découverte 3-P sur le quai au soleil	1 000.00 \$ 4 050.00 \$
Marché Public	Enjoliver et animer le 'Marché en fête'	1 850.00 \$
Corporation patrimoine religieux de Trois-Pistoles	Ensemble Antoine-Perrault	1 000.00 \$
Volet 'maritime'	La traversée festive	3 000.00 \$
Volet 'nature' / Comité d'Embellissement	Des tournesols pour le 325e	500.00 \$
Maison des jeunes	Skate Park demo fest (5-17ans)	6 125.00 \$
MRC Les Basques / Inclusion	Projet Zocalo	1 880.00 \$
MRC Les Basques / Inclusion	Peinture 325e (80%)	2 000.00 \$
Maison de la Famille	La Grande glisse du 325e	6 425.00 \$
Chorale Synergie	Spectacle de chorale extérieur	1 000.00 \$

Projets /volets	
Volet Sports / Loisirs	3 550.00 \$
Volet Maritime	1 500.00 \$
Volet Famille	2 000.00 \$
Volet Jeunesse / Scolaire	1 500.00 \$
Volet Histoire / Autochtone	8 200.00 \$
Volet Festif	16 000.00 \$

TOTAL DES PROJETS : 93 680 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé,
Et résolu à majoritairement,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise M. Nelson Archambault, agent de développement, à signer avec les promoteurs une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles;

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise M. Nelson Archambault, agent de développement, à coordonner la réalisation des moyens d'action portés par la Ville et donc à acquérir les biens et/ou retenir les services spécialisés nécessaires pour la concrétisation des moyens d'action.

ADOPTÉE

14484 11.2 - Dépôt d'une demande de subvention auprès de la MRC des Basques - Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire acquérir un nouveau système de sonorisation à l'aréna Bertrand Lepage;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet est admissible à une subvention de 90 % des coûts totaux par le Fonds régions et ruralité géré par la MRC des Basques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile,
Et résolu à l'unanimité,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles mandate madame Pascale Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au dépôt de la demande de subvention au Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE

14485 11.3 - Contribution financière - Tournoi de balle-molle Classique automnale

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution financière a été déposée par une organisation sportive pour un tournoi de balle-molle qui se tiendra la fin de semaine du 8 au 9 octobre prochain au stade Paul-Émile Dubé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire encourager les activités sportives sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles octroie un montant de cinq mille dollars (5000\$) pour la tenue du tournoi au stade Paul-Émile Dubé.

ADOPTÉE

14486 11.4 - Demande de soutien - Baseball mineur de Trois-Pistoles

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution matérielle a été déposé par la ligue de baseball mineur de Trois-Pistoles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire encourager les activités sportives sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles offre gratuitement la location du terrain de baseball pour la saison estivale 2022.

ADOPTÉE

14487 11.5 - Ligue amateur féminine de Dek hockey

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée auprès de la Ville de Trois-Pistoles afin d'utiliser les espaces sportifs régulièrement, soit les lundis et mardis soir en alternance;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de location devra être signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Cote,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Madame Geneviève Renart, directrice du service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de location pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉE

14488

11.6 - Autorisation de signature - Location de l'aréna

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée auprès de la Ville de Trois-Pistoles afin de louer l'aréna Bertrand Lepage pour la tenue du 45^e anniversaire de l'entreprise Agriscar;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de location devra être signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yannick Ouellet,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Madame Geneviève Renart, directrice du service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de location pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉE

14489

11.7 - Projets retenus dans le cadre de l'entente de développement culturel

Note du greffier : M. Maurice Vaney, conseiller, déclare son intérêt indirect dans ce point. Aussi, M. Vaney s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CONSIDÉRANT QU'un appel de projets culturels s'est réalisé en mai et que le Comité culturel de la Ville a déposé ses recommandations au Conseil de ville suite à l'analyse;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de ville approuve les recommandations du Comité de gestion de l'entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve le versement de l'aide consentie aux promoteurs mentionnés ci-dessous pour lesdits projets;

- Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles
- Mémoire Forgeronne : 2 500 \$
- Devenir CONTE : 3 000 \$
- Paroles Inaudibles : 4 500 \$
- Rencontres intergénérationnelles : 4 000 \$

TOTAL : 14 000 \$

- Les Amis de l'Art Maison du Notaire (Une maison en mouvement) : 5 000 \$
- L'original épormyable (Les rencontres exploréennes de la Pistoloise): 5 500 \$
- Théâtre des Petits Paradigmes Poreux (Exploitation en porosité) : 6 100 \$

TOTAL : 30 600 \$

QUE le Conseil de ville autorise Madame Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à signer avec les promoteurs une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles et entérine les ententes conclues;

QUE le Conseil de ville autorise Madame Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à coordonner la réalisation des moyens d'action portés par la Ville et donc à acquérir les biens et/ou retenir les services spécialisés nécessaires pour la concrétisation des moyens d'action.

ADOPTÉE

14490

11.8 - Création du comité de suivi du plan d'action MADA

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour de la politique MADA a été complétée et que son lancement est prévu le 17 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité de suivi afin de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Cote,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Trois-Pistoles nomme Monsieur Guillaume Côté-Philibert, citoyen, Madame Micheline Lepage, citoyenne, et Madame Sara Amélie Bellavance, directrice du service de la culture et des communications, comme représentants de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

12 - AUTRES SUJETS

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Un contribuable a déposé une demande aux membres du Conseil de ville sur l'installation possible de dos d'âne sur la rue Notre-Dame Est afin de réduire la vitesse des automobilistes.

14491

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile,
Et résolu unanimement,

QUE la séance soit levée. Il est 20h08.

Philippe Guilbert, maire

Nancy Dubé, greffière